ACCÈS FOND DE FOSSE D'ASCENSEUR

Pour profondeur de fosse maxi : 2,30 m

ALUMINIUM Réglementation Française/Décret 2004-924



CODE	DÉSIGNATION	NB DE MARCHES	DIM. PLIEES (M)	POIDS (KG)
N111.203	Accès pour fond de fosse d'ascenseur profondeur 1.10 à 2.30 m	10	Haut. 2,51 Larg. 0,58 Ep. 0,53	21

PIÈTEMENTS TÉLESCOPIQUES

Réglage millimétrique intégré au système anti-basculement du plancher. Pour des profondeurs de 1,10 m à 2,30 m.



Solide dispositif d'appui

Plancher antidérapant 425 x 380 mm, réglage millimétrique de 235 mm.

2 larges patins articulés avec semelles crantées.



: Sortie de face.



Pliable pour faciliter la manutention et le rangement.

- ▶ Structure aluminium, assemblée par soudure.
- ▶ Marches antidérapantes de 80 mm.
- Double main courante.
- Deux points de grutage repérables à leur couleur jaune.

